

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1140^e séance (séance extraordinaire), tenue le mardi 11 janvier 2022, à 13 heures 30, par vidéoconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau ; les présidents des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M^{me} Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe à la recherche, M^{me} Lucie Parent ; les doyens : M^{me} Pascale Lefrançois, M^{me} Sylvie Dubois, M^{me} Christine Théorêt, M. Michel Janosz, M. Carl-Ardy Dubois, M^{me} Nathalie Fernando, M. Langis Michaud ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; les représentants de l'École Polytechnique Montréal : M. Yves Boudreault, M^{me} Delphine Périé-Curnier ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Françoise Guay, M^{me} Josée Dubois, M^{me} Sophie Parent ; les membres diplômés : M. Guy Gibeau ; les étudiants : M^{me} Kétura Daméus, M^{me} Catherine Dionne, M. Alexandre Sauvé-Lacoursière, M. Hadrien Chénier-Marais ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M^{me} France Filion, M. Martin Caillé ; les observatrices : M^{me} Marie-Claude Binette, M^{me} Pierrette Gaudreau, M^{me} Diane Sauvé

INVITÉS : En l'absence du doyen de la Faculté des arts et des sciences, la vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels, M^{me} Marie-Marthe Cousineau, assiste à la séance.

En l'absence du doyen suppléant de la Faculté de l'aménagement, la vice-doyenne aux études supérieures, M^{me} Mithra Zahedi, assiste à la séance.

ABSENTS : le recteur, M. Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les présidents des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M^{me} Julie Carrier ; le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux ; les doyens : M^{me} Lyne Lalonde, M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, M^{me} France Houle, M. Michel Juan Torrès, M. Shahrokh Esfandiari ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M. Jesús Vázquez-Abad, M^{me} Line Castonguay ; un membre diplômé : M. Sylvain Dubé ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M^{me} Bérengère Houzé ; les observateurs : M. Jean-Paul Loyer M^{me} Stéphanie Gagnon, Mme Michèle Glémaud ; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : M. Simon Carrier, secrétaire général adjoint

CHARGÉE DE COMITÉ : M^{me} Danielle Salvail

CE-1140-1 ORDRE DU JOUR

La présidente remercie les membres de s'être rendus disponibles pour cette séance extraordinaire. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Covid-19 : Information
3. Covid-19 : Mesures académiques approuvées par délégation
4. Covid-19 : Ajustements au calendrier universitaire (académique)
5. Clôture de la séance

CE-1140-2 COVID-19 : INFORMATION

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente des éléments d'information sur la situation de pandémie et sur les mesures appliquées à l'Université pour le début du trimestre d'hiver 2022. Jusqu'au 30 janvier, les activités d'enseignement seront tenues selon des modalités à distance, à l'exception des activités nécessitant une présence sur le campus. Un guide de ces activités a été mis à jour en conséquence et a été diffusé. L'Université suit l'évolution de la situation, et informera les étudiants et employés de tout changement qui serait apporté d'ici le 30 janvier. La présidente signale que depuis

le début du trimestre d'hiver, un nombre record d'utilisateurs simultanés a été enregistré sur la plateforme StudiUM lors de la journée d'hier (soit approximativement 7340 usagers), et qu'à cette occasion, on n'a observé aucune défaillance des systèmes.

CE-1140-3 COVID-19 : MESURES ACADÉMIQUES APPROUVÉES PAR DÉLÉGATION
2022-A0033-1140-973

La présidente, Mme Louise Béliveau, rappelle qu'elle a approuvé, par délégation de pouvoirs, des mesures académiques pour le trimestre d'hiver 2022, en regard de la situation de pandémie, sur des ajustements réglementaires (absence à une évaluation, et vérification de l'évaluation). Le document relatif à l'approbation par délégation de ces mesures a été transmis aux Facultés et École et au Bureau du registraire (DG-5085, 2022-01-06) ; ce document a été déposé au dossier de la séance (document 2022-A0033-1140-973).

Une question portant sur cet élément, la présidente explique que l'on n'a pas déterminé de normes précises quant au délai à indiquer aux règlements des programmes pour présenter une demande de révision de l'évaluation, tout en appliquant une norme de « délai raisonnable ». Historiquement, les variations observées dans ces délais peuvent être expliquées, en partie, par le fait qu'avant l'adoption du règlement unique pour les études de premier cycle, chaque Faculté adoptait son règlement (en accord avec le règlement pédagogique cadre). Par ailleurs, on recherche, progressivement, à atteindre une harmonisation plus adéquate des règlements (Règlement des études de premier cycle et Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales). En réponse à une question, des précisions sont apportées sur les modalités relatives à la vérification de l'évaluation.

CE-1140-4 COVID-19 : AJUSTEMENTS AU CALENDRIER UNIVERSITAIRE (ACADÉMIQUE)
- Mesures académiques en regard de la modification des choix de cours et de l'annulation
d'inscription au trimestre d'hiver 2022
2022-A0033-1140-974

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente ce point. Considérant la situation sanitaire actuelle et les mesures mises en place (cours à distance et retour aux cours en présence prévu à la fin du mois de janvier), et afin de mieux coordonner le déroulement du début du trimestre, des ajustements sont proposés au calendrier universitaire (académique), afin de reporter du 21 au 28 janvier la date limite pour la modification du choix de cours ou pour l'annulation (sans frais) d'un cours, et afin de reporter du 21 au 28 janvier la date limite pour un report de l'admission. Ces modalités permettront de faciliter la prise de décision des étudiants en regard de leurs cours, et permettront aussi de considérer la situation des étudiants internationaux, dont certains n'ont pas encore intégré le campus. Des mesures correspondantes avaient été adoptées au cours de la dernière année académique. La présidente donne lecture de la proposition de résolution, consignée au document 2022-A0033-1140-974.

À la suite d'une question, la présidente précise qu'à cette étape, le délai proposé pour reporter les dates limites mentionnées apparaît adéquat. Selon l'évolution de la situation, d'autres modalités pourraient être définies, s'il y a lieu. En regard de la situation des étudiants internationaux, les modalités prévues à ce moment indiquent la reprise des cours en présence à compter du 31 janvier. Si des changements devaient être apportés ultérieurement à ces modalités, des mesures d'accommodement pourraient être envisagées dans certains cas spécifiques, mais non de manière généralisée. On signale favorablement la souplesse dont fait montre la direction par la proposition d'ajustements permettant de s'adapter rapidement à la situation actuelle.

La Commission convient de l'adoption de la résolution proposée.

Attendu que :

En raison des contraintes imposées par la crise sanitaire, les cours du trimestre d'hiver 2022 doivent pour la plupart se donner à distance jusqu'au 30 janvier inclusivement;

Le retour à l'enseignement en présentiel est prévu le 31 janvier;

Les conditions sanitaires évoluent rapidement et pourraient entraîner des conséquences sur la poursuite des études chez certains étudiants et étudiantes;

Les étudiants et étudiantes étrangers qui ne sont pas sur le territoire peuvent déposer une demande de report d'admission jusqu'au 21 janvier;

Certains étudiants et étudiantes étrangers n'ayant pu quitter leur pays d'origine en raison des complications liées aux déplacements internationaux ou pour des motifs administratifs ont commencé à suivre leurs cours à distance;

Certains étudiants et étudiantes ne seront pas en mesure d'être à Montréal au moment de la reprise des activités en présentiel prévue le 31 janvier ;

Le calendrier universitaire établit la date limite pour les modifications de choix de cours et l'annulation d'inscription au 21 janvier;

L'article 23 de la Charte de l'Université de Montréal définit clairement le rôle et les responsabilités de la Commission des études ;

23. Pouvoirs

La commission des études assure la coordination de l'enseignement et son arrimage avec la recherche. Elle fait ou approuve les règlements nécessaires à l'organisation pédagogique de l'université et fait des recommandations au conseil ou au comité exécutif, selon le cas; elle exerce tout autre pouvoir prévu par les statuts.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

Afin de ne pas pénaliser les étudiantes et les étudiants étrangers qui ne seront pas en mesure d'être à Montréal au moment de la reprise des activités en présentiel et afin de permettre à toutes les étudiantes et tous les étudiants de prendre une décision éclairée quant à la poursuite du trimestre d'hiver, la Commission des études adopte les ajustements suivants :

- 1- La date limite pour la modification du choix de cours ou pour l'annulation d'une inscription est reportée du 21 au 28 janvier 2022;
- 2- Pour les étudiants et étudiantes admis à un programme de premier cycle et admissibles à un report d'admission (personnes étrangères qui ne sont pas déjà sur le territoire canadien, personnes ayant une condition de santé à risque en lien avec la COVID19), la date limite pour déposer une demande de report d'admission est reportée du 21 au 28 janvier 2022.

Conformément au document 2022-A0033-1140-974, déposé aux archives.

CE-1140-5 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 13 heures 50.

Adopté à l'unanimité, tel que présenté, le 25 janvier 2022 – délibération CE-1141-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot